Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Virtuelle de Tunis

UVT
جامعة تونس الافتراضية
UNIVERSITÉ VIRTUELLE DE TUNIS

RAPPORT DE STAGE DE FIN D'ETUDES

POUR L'OBTENTION DU

MASTERE PROFESSIONNEL EN MANAGEMENT DE PROJET

ELABORE PAR

IMEN ACHOUR AJIBOU

Appréciation du risque de crédit de gestion à la BIAT

ENCADRE PAR

Mr ZIED ACHOUR

BIAT

www.uvt.rnu.tn
14, Rue Yahia Ibn Omar - 1082 Mutuelleville - Tunis
Tél. : +216 71 28 99 81 / +216 71 89 17 31 - Fax : +216 71 89 26 25

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble du personnel de l'agence BIAT V Composites pour m'avoir accueilli et m'accepté parmi eux.

Une pensée à Mes encadrants de stage au sein de l'agence BIAT MED V, Mr. SAMI SIDHOM directeur de l'agence, qui a su m'orienter dans un apprentissage continu, progressif et cohérant. Ainsi, il m'a donnée l'occasion et l'opportunité de mettre en application mes connaissances en management des projets dans sa société et sous sa responsabilité.

Aussi, je remercie Mr. ZIED ACHOUR, mon encadrant pédagogique de l'UVT pour son aide précieuse et ses conseils qui m'ont été donnés tout au long du Projet de Fin d'Etudes.

Enfin je remercie tout le staff universitaire de l'UVT et surtout nos chers professeurs du Master professionnel en management de projet à leurs efforts pour nous donner une bonne formation durant les deux années d'étude.

Sommaire

Introduction générale ……1

Chapitre 1 : le crédit en tant que moyen de financement de projet……...6

1.1 Notion de crédit ……6

1.2 Typologie de crédit bancaire …….9

1.2.1 Selon la durée ……...9

1.2.1.1 les crédits à court terme ……...9

1.2.1.2 les crédits à moyen à long terme ……..13

1.2.2 Selon leur objet ……....13

1.2.2.1 les crédits d'investissements……..…..13

Conclusion ……..….14

Chapitre2 : les risques bancaires …….....15

2.1 Définition de risque ……..15

2.2 Typologie de crédit …….…15

2.2.1 Le risque de crédit ……..…15

2.2.2 Le risque de solvabilité ……...16

2.2.3 Le risque de liquidité …….….16

2.2.4 Le risque de taux d'intérêt …….……16

2.2.5 Le risque de marché ……17

2.2.6 Le risque de change…….……17.

2.2.7 Le risque opérationnel …….17

2.2.8 Le risque de pays ……17

2.3 La concurrence bancaire et le risque de crédit …….……18

2.4 L'asymétrie d'information……18

2.5La sélection adverse ……..…19

2.6 L'aléa moral ……19

Conclusion……21

Chapitre 3 : Analyse du processus d'octroi d'un crédit de gestion par la BIAT ……24

3.1 Présentation du secteur touristique ……..24

3.2 Processus d'octroi et de mise en place de crédit BIAT……...27

3.2.1 Présentation de la BIAT …….28

3.2.2 Description de processus d'octroi de crédit PME …….28

3.3 Etude de cas …….……..35

3.3.1 Analyse de bilan et des états financiers …….36

3.3.2 Analyse qualitative ……..……..46

3.3.3 Analyse de la contrepartie ……..……....49

3.4 Résultat de l'analyse et décision de la BIAT ……..…51

3.5 Proposition d'un projet de traitement d'un projet online…….....52

3.5.1 Charte de projet……....52

3.5.1.1 Résumé de projet …….....52

3.5.1.2 Objectifs de projet ……..….52

3.5.1.3 Contenu du projet …….…...52

3.5.1.4 livrable de projet…….....53

3.5.1.4 les organisations affectées…….....54

Conclusion générale……..55

Liste des figures

Figure 1 : le système bancaire tunisien. 2
Figure 2 : L'évolution de l'encourt total des crédits. 4
Figure 3 : Bilan de l'année 2013. 38
Figure 4 : Etat de résultat de l'année 2013. 42
Figure 5 : Etat de trésorerie. 44
Figure 6 : Positionnement de comptes. 51

Introduction générale

Depuis l'indépendance, les banques ont joué un rôle important dans le financement de l'économie. Elles ont tout d'abord pris l'orientation de banques de développement, visant principalement l'établissement de l'infrastructure du pays. L'octroi de crédit était réservé principalement aux fonctionnaires de l'Etat, et la banque centrale contrôlait de manière stricte les crédits, fixait les taux d'intérêts et supervisait la politique de change. Lors du démarrage du Plan d'Ajustement Structurel introduit par le FMI en 1986, les banques se sont orientées plutôt vers une politique de financement des ménages et d'accroissement de leur pouvoir d'achat, par l'allègement des conditions d'octroi de crédit.

Le système bancaire a également connu une libéralisation financière, le menant vers la fin des années 90 à un changement de structure, visant la correction des inefficacités du surendettement des dernières années, et la déconcentration des banques, réduisant ainsi les situations monopolistiques. Elles se sont distinguées par leurs métiers en six catégories, à savoir, les banques commerciales, les banques de développement, les banques *offshore*, les sociétés de factoring et les bureaux de représentation des banques étrangères.

Le système bancaire a subi au cours de ces dernières années un certain désengagement de l'Etat, l'entrée des investisseurs étrangers dans l'actionnariat des banques ainsi que l'accès des banques étrangères au marché local. Il a affiché de ce fait une structure de l'actionnariat plus équilibrée, classant l'essentiel des banques en trois catégories:

• Les banques ayant une forte participation de l'Etat (principalement BNA, STB et BH).

• Les banques à capitaux privés Tunisiens (BIAT, BT et Amen Bank).

• Les banques à majorité étrangère (UIB-SG, UBCI-BNP Paribas, Attijari Bank et ATB).

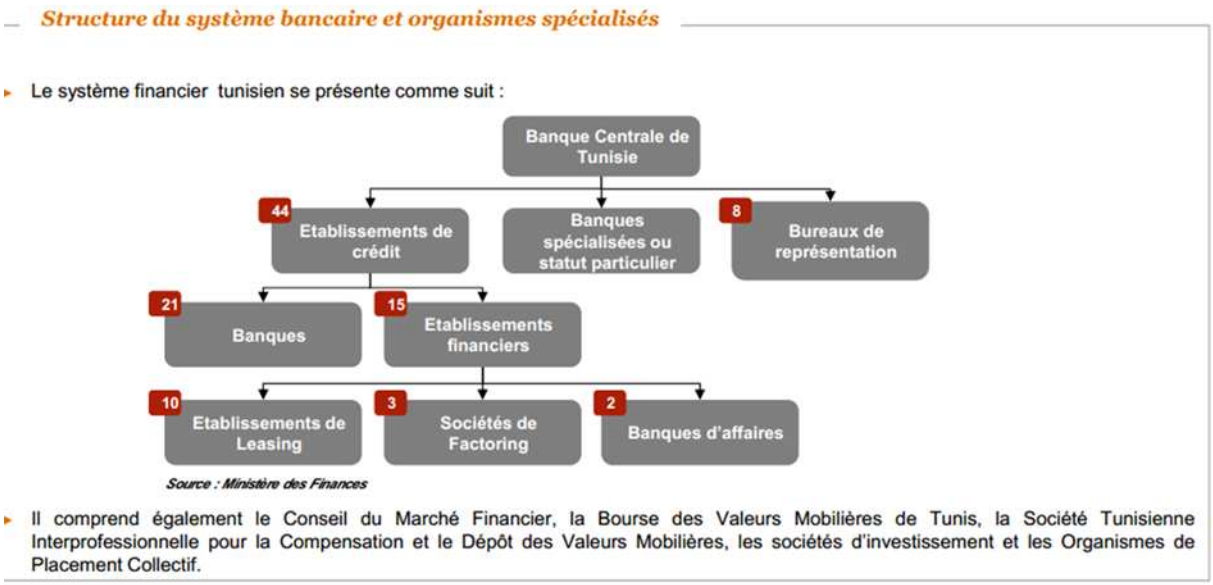

Figure 1 : le système bancaire tunisien.

Dans ce système financier on retrouve 44 établissements de crédit comprenant 21 banques (dont 11 cotées sur la BVMT), disposant d'un large réseau (1301 agences) toutes enseignes confondues dont 3 sont spécialisées dans la microfinance, le financement de petites et moyennes entreprises et la finance islamique. Il regroupe également 14 établissements financiers spécialisés dont 10 sociétés de leasing, 2 établissements de factoring et 2 banques d'affaires ainsi que 8 banques off-shore.

Le paysage bancaire Tunisien apparaissant souvent sous capitalisé et atomisé, a été appelé par plusieurs organismes compétents tels que le FMI, à privilégier les fusions pour aborder une taille critique plus compétitive et qui pourra accéder à de meilleures conditions de financement.

Situation actuelle :

Comme les années 2011 et 2012, la conjoncture économique mondiale est demeurée en 2013 sensible aux retombées de la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro, ayant entraîné une détérioration de la confiance des opérateurs économiques sur les marchés, mais aussi un ralentissement des échanges mondiaux et un déséquilibre sur les marchés financiers internationaux. C'est ainsi que la croissance de l'économie mondiale est restée faible en 2013. Le FMI estime la croissance mondiale à 3% en 2013 contre 3,2% un an plutôt et 3,9% en 2011.

A l'échelle nationale, la poursuite des tensions sociopolitiques et la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays pour la troisième année consécutive auxquelles s'ajoute la poursuite de la récession dans la Zone Euro, principal partenaire de la Tunisie, n'ont fait que ralentir davantage le rythme de l'activité économique en 2013.

En effet, après avoir échappé à la récession en 2012, affichant une croissance de 3,6%, le rythme d'évolution de l'économie Tunisienne s'est décéléré en 2013 pour s'établir, selon les récentes estimations du gouvernement, entre 2,6% et 3%, un niveau proche des dernières prévisions du FMI (3%).

Parallèlement, afin de relancer la croissance et faire face aux revendications sociales croissantes, le gouvernement a adopté depuis la révolution une politique budgétaire expansionniste, qui a entraîné une dégradation continue des équilibres financiers du pays.

Le solde des échanges commerciaux s'est encore détérioré atteignant un nouveau record, soit un déficit de 11 808MDT en 2013 contre -11 635MDT en 2012 et -8 604MDT en 2011.

Ceci a mené à un élargissement du déficit de la balance des paiements courants, qui a atteint 8,3% du PIB au terme de l'année 2013 contre 8,2% une année auparavant et 7,3% en 2011.

Il en est de même pour le taux d'inflation qui, après une certaine stagnation au cours des derniers mois de l'année, a affiché à fin 2013, une moyenne de 6,1% contre 5,6% un an plus tôt (soit le niveau le plus élevé depuis 1995). Ceci est dû, essentiellement, à la hausse des prix des produits alimentaires (8% contre 7,5%).

Sur le plan monétaire, l'année 2013 a été marquée par une certaine atténuation des pressions exercées sur la liquidité bancaire et ce après avoir assisté depuis 2011 à un fort assèchement, ce qui explique la baisse de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire. L'injection de la liquidité par la BCT en 2013, a ainsi baissé à une moyenne de 4 299MDT contre 4 542MDT en 2012 (3 604MDT en 2011), demeurant tout de même à un niveau assez élevé.

Face à la persistance des tensions inflationnistes et au tarissement de la trésorerie bancaire mais également dans l'objectif de la rationalisation des crédits à la consommation, la Banque Centrale de Tunisie a décidé de mettre fin à sa politique monétaire accommodante adoptée depuis 2011. Elle a ainsi décidé à deux reprises de relever son taux d'intérêt directeur pour le

porter de 3,75% en 2012 à 4,5% à fin 2013 et de réduire le taux de réserves obligatoires, le portant de 2% à 1%.

Il en a résulté une hausse du taux d'intérêt moyen sur le marché monétaire de 3,98% en décembre 2012 à 4,74% à fin 2013

Evolution de l'activité des établissements de crédit Tunisiens

Dans ce contexte d'aggravation des indices macroéconomiques et de resserrement significatif de la liquidité, les établissements de crédits dans leur ensemble ont continué à accomplir leur principale mission de financement de l'économie. C'est ainsi qu'après avoir atteint un pic en 2010, affichant une hausse de 18,7%, l'évolution de l'octroi des crédits à l'économie s'est décélérée à 13,2% en 2011, puis à 8,7% en 2012.

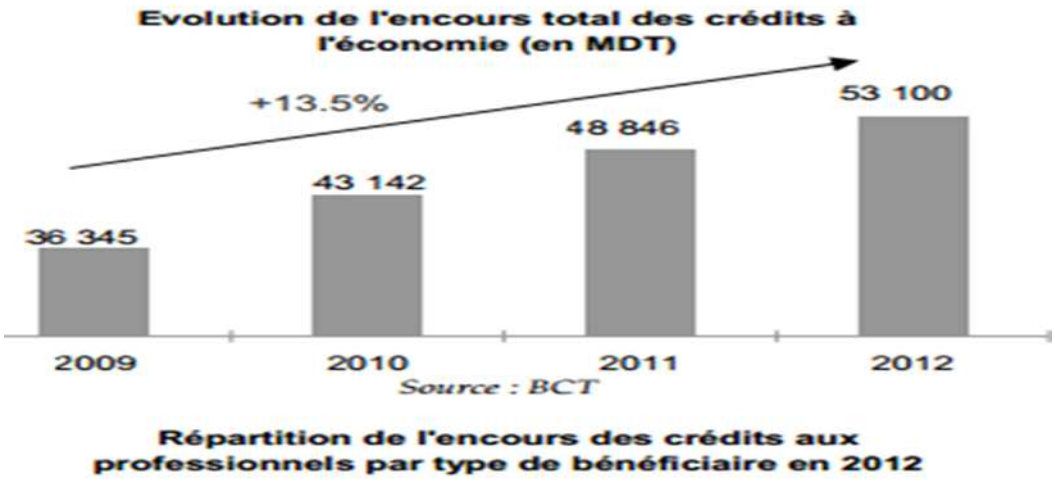

Figure 2 : L'évolution de l'encourt total des crédits.

- **Problématiques**

Pendant très longtemps, la banque est demeurée la source exclusive de financement et à nos jours, elle est un élément très important du système financier malgré l'avènement et l'émergence des marchés financiers.

Et pour cela La banque doit limiter les risques pris auprès des emprunteurs (ratios de contrepartie, de solvabilité) et garantir aux différents épargnants la possibilité de rentrer en possession de leurs fonds dès qu'ils en font la demande .Il convient de clarifier certains termes clés qui nous permettront de mieux cerner la problématique.

Il convient de rappeler que le risque peut être estimé à travers des études faites par la banque que ce soit au niveau agence et aux services centraux (services garanties et services gestion de crédit …)

Donc comment la banque peut minimiser le risque d'insolvabilité de l'entreprise ?

Quelles sont les risques que la banque doit prendre en considérations lors de cette étude ?

Et quelles sont les étapes pour l'octroi d'un crédit de gestion a la BIAT ?

Y at il une solution pour minimiser la durée de cette étude ?

-L'intérêt et l'objectif de l'étude :

D'une part L'intérêt de cette étude consiste à l'évaluation de la situation de l'entreprise cliente en analysant sa situation de point de vue emprunteur vue la conjoncture économique difficile et instable du marché ce qui va influencer sur la performance de la banque.

D'autre part l'objectif de notre étude est d'aider notre banque à minimiser les risques de crédit à travers cette évaluation vue l'environnement concurrentiel avec les autres banques qui ont dû s'adapter et mettre au point des orientations visant à une gestion du risque toujours plus efficiente et efficace et présenter l'impact du risque de crédit sur la banque.

- **Méthodologie de l'étude** :

On va procéder tous d'abord à une étude quantitative à travers les documents comptables fournis à l'agence par notre client tel que le bilan et l'état de résultat ceci va nous permette de calculer les ratios et les indices financières (appréciation du risque financier).

Ensuite on va établir une étude qualitative du management de l'entreprise, de ses relations avec les fournisseurs /clients et les autres banques.

Finalement on va proposer un projet de traitement online pour minimiser le cout et la durée de l'étude.

CHAPITRE 1 : Le crédit en tant que moyen de financement de projet

1.1 Notion de crédit

Un crédit est la mise à disposition d'argent, contre un engagement de remboursement avec intérêts et avec une commission de mise en place.

La banque propose à ses clients de pouvoir emprunter et épargner de l'argent. Pour cela, elle met à leur disposition des offres de crédit et d'épargne qui s'accompagnent de garanties spécifiques et proposées à des taux variables.

Le crédit s'accompagne :

- de frais,
- d'intérêts,
- une durée.

Le crédit peut prendre la forme de :

- prêt d'argent,
- délai de paiement,
- garantie bancaire,
- crédit de caisse (ouverture de crédit, crédit revolving ou autorisation de découvert).

Les banques sont les principaux organismes qui délivrent des crédits.

Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent, moyennant intérêts et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls).

Le cédant devient alors un créancier et le cessionnaire un débiteur. Crédit et dette sont donc des termes qui décrivent une même opération considérée de deux points de vue opposés.

Il est possible de distinguer les crédits en fonction de leur durée, de leur objet, de la garantie exigée en fonction du prêt accordé, de l'identité du créancier ou du débiteur : il existe des crédits au jour le jour, à court terme (de trois mois à deux ans), à moyen terme (de deux ans à sept ans) et à long terme ; les crédits à la consommation sont accordés aux particuliers pour

leur consommation personnelle, les crédits d'investissement, représentés par des obligations émises par les entreprises, sont utilisés par les entreprises pour financer l'acquisition d'installations et d'équipements ; un crédit hypothécaire (voir Hypothèque) est composé de prêts garantis par des terrains ou des bâtiments ; les crédits bancaires sont accordés par les banques et prennent la forme de prêts, d'opérations d'escompte ou de découvert de compte ; le crédit international est accordé à certains États par d'autres États, par les ressortissants de pays étrangers ou les institutions financières internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. (BIRD) ; la dette publique est composée de crédits accordés à l'État, représentés par les obligations émises par les autorités publiques.

L'existence du crédit permet également la réalisation d'opérations de commerce complexes sans maniement d'argent. On utilise à sa place des instruments de crédit qui peuvent

Durée des crédits bancaires

La durée du crédit bancaire peut être :

- à très court terme (quelques jours à quelques mois),
- à court terme (quelques mois à 2 ans),
- à moyen terme (de 2 à 7 ans),
- à long terme (jusqu'à 20 ans),
- à très long terme (au-delà de 20 ans),
- indéterminée (dans le cadre du crédit de caisse).

Les types d'amortissement d'un crédit bancaire

L'amortissement, ou remboursement, d'un crédit bancaire peut prendre plusieurs formes. En général, les échéances de paiement sont mensuelles. Les différents types d'amortissement sont :

- le remboursement à mensualités constantes, ou remboursement progressif du capital : les mensualités sont toujours les mêmes, mais au début elles comportent une part majoritaire d'intérêts, et à la fin une part majoritaire de capital ;
- le remboursement à mensualités dégressives, ou remboursement constant du capital : tous les mois, le même montant de capital est remboursé, ce qui fait que le montant mensuel des intérêts associés décroît dans le temps ;

- le remboursement in fine : on ne paye tous les mois que les intérêts, et on rembourse la totalité du capital au terme du crédit.

Il est possible de mixer les solutions, et en particulier d'avoir un différé de remboursement : pendant un premier temps, on ne paye que les intérêts et le capital reste entièrement dû, puis dans un deuxième temps on rembourse progressivement le capital, avec toujours des intérêts mais dégressifs.

- L'accord de crédit

Tout crédit est soumis avant tout à un accord de la part de la structure prêteuse.

Le crédit est basé sur un rapport de confiance néanmoins évalué selon des méthodes comptables.

Plus le prêteur fera confiance à l'emprunteur, plus la somme prêtée sera importante et le taux d'intérêt faible. Cela est valable pour la situation inverse.

L'accord de crédit repose sur des méthodes d'évaluation des risques. Il s'agit de donner une note à la capacité de remboursement de l'emprunteur. Sont pris en compte dans ce calcul : les revenus, le taux d'endettement, l'âge...

- Crédit bancaire : les intérêts

Tous les crédits s'accompagnent d'intérêts à payer ; c'est-à-dire que l'emprunteur rembourse une somme d'argent qui s'ajoute au montant initial emprunté.

Les intérêts sont justifiés par :

- le risque pris par l'organisme prêteur: en cas de défaillance, les intérêts servent à couvrir les pertes ;
- l'inflation qui cause une dévaluation de la monnaie : les intérêts servent à récupérer la somme d'argent initialement prêtée ;
- le fait que l'activité bancaire a besoin de se rémunérer pour pratiquer son activité de prêt.

Le taux d'intérêt est toujours compris entre deux taux : un minimal, le taux de référence de la banque centrale, et un taux maximal,

1. 2 : typologie de crédit bancaire

1.2.1 : selon la durée :

Selon la durée on trouve 3 types de crédits

- les crédits à court terme ;

- les crédits à moyen terme ;

- les crédits à long terme.

1.2.1.1 : Les crédits à court terme :

Pour les crédits à court terme, il s'agit d'un crédit dont la durée n'excède pas 2 ans. Lorsqu'on parle de court, moyen ou long terme on définit ainsi la durée du prêt (le temps qui le sépare de la fin).

La durée d'un prêt est importante, les conditions d'un prêt à long terme ne sont pas les mêmes que celles à court terme.

Crédits de cultures saisonnières. :

Ces crédits sont accordés aux exploitants du secteur agricole et la pêche pour la couverture d'une partie des dépenses à engager au cours d'une campagne.

Le montant du crédit est égal au nombre d'unités à exploiter (ha, pied, tête, embarcation) multiplié par la quotité unitaire de financement.

La quotité unitaire de financement ainsi que l'échéance du crédit sont fixées pour chaque spéculation par le barème des crédits de culture .

Crédits de campagne :

Ces concours sont destinés à finance les achats de produits agricoles et de pêche en vue d leur transformation, de leur conditionnement ou de leur écoulement en l'état.

Le montant du crédit est égale à :

- 50% des prévisions d'achat pour l'alfa.

- 80% des dépenses culturales pour la production de plants

Crédits d démarrage « huile d'olive » :

Ces concours sont accordés aux plusieurs facteurs pour couvrir les frais de fabrication et règlement des huiles achetées auprès des producteurs.

Le montant du crédit est limité au financement des quantités d'huiles équivalentes à la capacité de stockage de l'huilerie sans excéder 15% des prévisions de trituration

L'échéance de ce crédit est fixée au 31 mars de chaque année.

Avances sur marchandises :

Ces crédits sont accordés pour couvrir les besoins de trésorerie des entreprises, nés de la détention de stocks de produits agricoles, à l'état naturel, conditionnés ou transformés en attendant leur écoulement progressif.

Le montant du crédit est égal à :

- 80% de la valeur du stock de pointe qui se dégage de l'état prévisionnel de variation de stock pour les conserves alimentaires, les dattes, les amandes, les produits de la mer, les huiles d'olives détenues par les collecteurs et les huiles de grignons

- 100% de la valeur de la collecte prévisionnelle pour les céréales, les légumineuses et les vins

Crédit de financement de stocks.

Cette forme de concours est destinée au financement d'un stock de matières premières, de matières consommables et éventuellement, de produits semi-finis ou finis constitués par les entreprises industrielles.

Le montant du crédit devra se situer aux environs de trois mois des besoins consommés et tenir compte des autres sources de financement, en particulier, des crédits fournisseurs.

Ce concours peut également être consenti à tout bénéficiaire d'une lettre d'agrément pour la détention de stocks de sécurité. Le montant du crédit sera dans ce cas au montant porté sur la lettre d'agrément.

Crédit de préfinancement des exportations :

Ce concours est destiné à couvrir les besoins occasionnés par préparation d'un stock marchand destiné à l'exportation ou l'exécution de services à l'étranger.

Le montant du crédit est fixé à :

- 30% des exportations prévisionnelles de l'année concernée, cette quotité pourra être, toutefois, dépassée chaque fois qu'il s'agit d'opérations ponctuelles nécessitant des besoins supplémentaires.

- 100% du stock report pour les huiles d'olives.

- 100% du stock report engagé à l'exportation pour les vins

- 80% des quantités engagées à l'exportation pour les dattes

- 60% jours d'exportation prévisionnelle pour les agrumes

Escompte commercial sur l'étranger et mobilisation de créances nées sur l'étranger :

Ce crédit est destiné à mobiliser les créances nées sur l'étranger.

Le montant du crédit est déterminé en fonction du chiffre d'affaires à l'exportation et du délai de règlement consenti.

Préfinancement de marché publics :

Cette forme de concours est destinée à faire face aux dépenses occasionnées par les travaux de démarrage des marchés conclu avec l'administration.

Le montant du crédit alloué ne doit pas excéder 10 % du montant des nouveaux marchés, déduction faite des avances de l'administration.

Le remboursement de ce crédit s'effectuera par un prélèvement d'au moins 10% sur le règlement de chaque décompte de services faits.

Avances sur créances administratives**.**

Ce concours est destiné à financer les créances nées sur l'administration.

Le montant du crédit alloué ne doit pas excéder 80 % du montant de la créance dûment constatée.

Escompte commercial sur la Tunisie :

Ce concours est destiné à mobiliser les ventes à crédit de produits devant être revendus en l'état ou après transformation.

Le montant de ce concours est déterminé en fonction du chiffre d'affaires à crédit et du délai de règlement consenti sans que l'usance des tirages n'excède 3 mois.

Crédit non mobilisable :

Cette forme de concours est destinée à faire face aux besoins momentanés de trésorerie nés des décalages entre les flux de recettes et de dépenses.

Le montant de ce crédit se situe en général entre 15 jours et un mois de chiffre d'affaires.

1.2.1.2 : Les crédits à moyen et long terme :

Le moyen terme s'étend approximativement entre 2 et 7 ans au maximum. Les crédits à moyen terme oscillent entre les crédits à court terme et les crédits à long terme. Certains les appellent des « crédits à long terme courts » tandis que d'autres les appellent des « crédits intermédiaires ». Ils servent au financement des activités rentables à moyen terme (ex : construction).

Et pour Les crédits à long terme peuvent, en matière commerciale commence à plus de 5 ans. Mais du point de vue des finances de l'Etat, cette durée ne constitue véritablement pas du long terme, il faut qu'elle soit encore plus longue. C'est ainsi que l'on le définit à partir de 7 ans. Les entreprises préfèrent ce genre de crédit lorsqu'elles investissent dans des projets qui donneront des résultats qu'à long terme

Crédit à moyen terme d'investissement

Le crédit à moyen terme d'investissement est destiné à parfaire le financement de projets de création ou d'extension ainsi que de renouvellement de matériel dans les secteurs

Crédits à moyen terme de consolidation, d'assainissement et de restructuration.

Ces crédits sont destinés :

- à la consolidation de crédits à court terme en vue de rétablir l'équilibre d la structure financière conformément aux dispositions de l'article 18 ci-dessus.

- à la restructuration de l'appareil de production notamment par l'acquisition de nouvelles technologies de façon à améliorer la productivité, la qualité et la compétitivité.

-à faciliter la reprise et la relance des entreprises en difficulté

1.2.2 : Selon leur objet :

Les types des crédits selon leur objet

Tout banquier a besoin de savoir ce qu'en est de l'utilisation du crédit sollicité par son client. C'est pourquoi il exige à l'emprunteur d'indiquer ses projets afin que le banquier puisse savoir s'il vaut la peine de les financer.

On distingue, généralement, selon l'objet du crédit :

- les crédits d'exploitation ;

- les crédits d'investissement

1.2.2.1 : Les crédits d'exploitation :

Ces crédits sont destinés à :

- faciliter les approvisionnements (c'est-à-dire les biens et les services nécessaires à la fabrication) ;

- permettre la transformation des matières et fournitures en produits finis (c'est-à-dire permettre l'acquisition de ces matières et fournitures et le paiement du personnel de l'usine) ;

- faciliter la commercialisation des biens produits ou achetés en finançant les frais de livraison, d'après-vente, de publicité, etc.

Nous constatons que ces crédits ont une durée courte car le cycle d'exploitation d'une entreprise est généralement inférieur à une année.

1.2.2.1 : Les crédits d'investissement

Ils sont destinés à l'acquisition soit des investissements corporels (machines, matériels et outillages, etc.) soit des investissements incorporels (financement de frais d'établissement, le financement des dépenses de recherche et de développement, l'achat ou la mise en place du fonds de commerce, etc.)

Conclusion

Typologie de crédit		Description
Selon la durée	Crédit à court terme crédit à moyen et long terme :	-Un crédit à court terme est un crédit dont la durée est inférieure à 2 ans. il peut être souscrit pour parer un délai de paiement clients / couvrir un délai de fabrication sans mettre en difficultés les dépenses courantes de l'entreprise exp la facilité de caisse, , l'escompte Le crédit à moyen terme permet de financer différents types de biens qu'il s'agisse de la construction ou de l'aménagement de bâtiments professionnels, de matériel ou de véhicules utilitaires.
Selon l'objet	-les crédits d'exploitation ; -les crédits d'investissements:	-Le crédit d'exploitation permet de couvrir les décalages de trésorerie tout au long du cycle d'exploitation de l'entreprise. =>Le crédit d'investissement est un crédit qui permet à l'entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen ou à long terme. =>Un crédit d'investissement est contracté pour financer des fonds de roulement ou des investissements matériels, immatériels ou financiers.

CHAPITRE 2 : les risques bancaires

2.1 : Définition de risque

- Le risque en matière bancaire peut être défini, selon Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU, comme étant « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte ».

SAMPSON pour sa part considère que: « la tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui et partant ils font les bénéficier en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement des risques. Il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un ».

Généralement, la prise de risque est tout simplement liée à l'objet principal de l'activité bancaire : l'octroi de crédit. Cette prise de risque est inéluctable et justifie l'existence même des banques.

Le simple retard dans un remboursement peut être préjudiciable pour une banque qui travaille avec des fonds empruntés, car comme tout commerçant ou industriel, il doit faire face, de son côté, à ses propres échéances et, par conséquent, compter sur les rentrées nécessaires à l'équilibre de sa trésorerie. Si, par suite de circonstances imprévisibles, ou même par suite d'une politique de crédit imprudente, les retards se généralisaient, il pourrait en résulter une immobilisation de capitaux susceptible de mettre la banque en sérieuses difficultés, même si les crédits accordés ne sont pas compromis.

2.2: Typologie de risque de crédit

Les établissements financiers, et bancaires en particulier, dans cette situation actuelle marquée par divers bouleversements, sont soumis aux différentes catégories des risques.

2.2.1 : Le risque de crédit :

C’est aussi le risque de contrepartie, c'est le risque le plus important qui menace le bien être des institutions financières, d'où il désigne le risque de défaut des clients ainsi que la dégradation de la situation financière d'un emprunteur face à ces engagements avec ces établissements Le risque de crédit peut est défini comme une non performance de la

contrepartie engendrant une perte probable au niveau de la banque » De plus ce risque dépend de la probabilité de défaillance de contrepartie que ce soit un pays, un particulier, une entreprise ou un établissement de crédit avec laquelle la banque est engagée.

2.2.2 Le risque de solvabilité :

Désigne l'insuffisance des fonds propres afin d'absorber les pertes éventuelles par la banque, en effet, ce risque ne découle pas uniquement d'un manque de fonds propres mais aussi des divers risques encourus par la banque tel que, le risque de crédit, du marché, du taux et de change. L'exposition des banques à ce type de risque peut mettre en danger son activité, d'où l'objectif recherché par les institutions financières c'est d'essayer d'ajuster les fonds propres aux risques afin de faire face à ce genre de risque d'insolvabilité.

2.2.3 : Le risque de liquidité :

Cette catégorie de risque indique l'insuffisance de liquidité bancaire pour faire face à ces dépenses inattendues. En effet, ce risque est tres important et sensible car il peut conduire à la faillite de la banque suite à un mouvement de panique des déposants, qui peuvent demander leurs dépôts au même temps. Ce retraits de masse des fonds par les déposants peut aggraver la situation de cette dernière et entraîne ce qu'on appelle « une crise de liquidité brutale

2.2.4 : Le risque de taux d'intérêt :

C'est un risque qui concerne essentiellement les opérations de crédits surtout celle du marché, Cette catégories de risque concerne tous les types d'intervenants que ce soit financier ou autre, tant qu'ils sont préteurs ou emprunteurs sur le marché.

Selon Joël Bessis, ce risque est identifié par le fait de voir les résultats affectés défavorablement, par les mouvements des taux d'intérêt.

Une banque supporte un risque de hausse des taux si elle prête à un taux fixe et se refinance au taux variable et vice versa pour le cas de baisse des taux. Aussi toute évolution inattendue du taux d'intérêt peut agir négativement sur l'activité bancaire, en touchant la crédibilité de la banque et provoquant des retraits des dépôts des clients.

2.2.5 : Le risque du marché

Il correspond à la baisse de la valeur du portefeuille d'actifs concernant les obligations et les titres détenu par la banque suite l’évolution défavorable des cours sur le marché, autrement

dit ce risque provient de l'incertitude de gains résultant de changement dans les conditions du marché. Ce type de risque provient essentiellement de la fluctuation des paramètres du marché (taux d'intérêt, indices boursiers …), d'où la volatile du marché, de la libéralisation, et des nouvelles technologies sont accompagnés par un accroissement remarquable de risque de marché.

2.2.6 : Le risque de change :

Ce type de risque est né dans au sein des institutions financiers, à travers des opérations de prêts et d'emprunts à plus d'un an en devise . En d'autre terme la banque supporte cette catégorie de risque lorsqu'elle se trouve face à une évolution défavorable du taux de change ,par exemple les opérations de financements en devise des sociétés importatrices. En outre, il est aussi remarquable qu'il existe une interaction entre le risque du taux et celui de change.

2.2.7Le risque opérationnel :

Selon l'accord de Bâle les risques opérationnels sont définis « comme le risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et système, ou d'événements externes ». Autrement dit c'est le risque qui résulte d'un événement externe qui perturbe la réalisation des objectifs de l'établissement (catastrophes naturelles, , changements de loi ou de réglementation) ou erreur humaine (fraude).

2.2.8 Le risque pays :

Le risque pays, s'applique aux différente formes d'endettement qu'ils s'agissent de créances non négociables, ou de titres de portefeuille d'investissement et provient de l'incapacité ou de refus d'un pays à fournir des devises nécessaires pour satisfaire les engagements financiers de l'Etat ou des agents économiques privés opérant dans ce pays ».

Ce risque constitue un autre type du risque bancaire, il est nommé aussi le risque souverain puisqu'il se manifeste suite à une incapacité remboursement de la créance étrangère, qui est due à la condition économique, politique, sociales et financière de pays débiteur. Il trouve son origine dans deux principaux phénomènes, une incapacité de paiement et le refus de remboursement des dettes, qui sont liées aux opérations internationales.

Selon Mikdashi, le risque pays "s'applique aux différentes formes d'endettement, qu'il s'agisse de créances non négociables (bancaires ou non bancaires) ou de titres de portefeuille d'investissement ou de négoce et provient de l'incapacité ou du refus d'un pays à fournir les

devises nécessaires pour satisfaire les engagements financiers de l'Etat, ou des agents économiques privés opérant dans ce pays». L'ensemble des opérations internationales concernées est explicité.

2.3 La concurrence bancaire et risque de crédit :

Le premier type de risque est traditionnel, c'est le risque de crédits, ce risque se manifeste dans la défaillance de la contrepartie et peut provoquer des crises financières dues à un surendettement. Du fait l'excès de risque peut être considéré comme le résultat d'une décision de crédit qui peut engendrer un risque de défaut de l'établissement financier qui est supérieur au niveau acceptable désigné par les partenaires de la banque.

En effet le risque de crédit a été le principal risque pris en compte par la réglementation prudentielle, puisqu'il aggrave la situation de la banque et le conduit à l'instabilité ainsi que l'illiquidité, ce genre de risque peut être généré par la concurrence. De ce fait, la suppression de l'encadrement de crédit, le décloisonnement financier ainsi que la libre circulation des capitaux, ont fait perdre au banque sa position monopolistique d'où il y a recoure au finance du marché (finance direct).

Du fait un besoin de financement de la part des clients sera réglé sur le marché direct, ce qui représente un déclin dans la fonction traditionnelle des banques. En d'autre terme une concurrence intense peut entraîner à la fois une baisse de la rentabilité des opérations traditionnelles (effet prix) et le recoure d'un nombre important des clients vers le marché financier, ces doubles effets ont poussé les banques à supporter un niveau de risque élevé. Un environnement très concurrentiel, on particulier sur le marché de crédit, peut inciter les banques à accepter des mauvais risques qui ne correspondent pas à la politique de crédit de l'établissement.

En outre la banque occupe la position pivot entre l'emprunteur et le prêteur, cette position pousse l'établissement de crédit à concurrencer à la fois sur le marché de dépôt et celui du prêts, cette double concurrence réduit la marge bancaire et le rend plus exposer au risque.

2.4 :L'asymétrie d'information :

L'octroi du crédit ainsi que l'information sont considérés comme les deux inputs fondamentaux de l'activité bancaire, en matière d'intermédiation financière. Du fait que chaque problème lié au crédit (évaluation de risque de défaut) provient essentiellement de

l'asymétrie d'information, qui existe entre prêteurs et emprunteurs qui engendrent des conséquences néfastes, et qui se traduit par un rationnement de crédit ou du taux d'intérêt très élevé.

En effet, accorder un crédit est une décision qui est à la fois irréversible et risquée puisque la qualité et la profitabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain, ainsi que à la situation actuelle. D'où l'asymétrie d'information sur le comportement de l'emprunteur est particulièrement préjudiciable au moment de l'octroi de crédit, puisqu'elle réduit la capacité du prêteur à distinguer les bons clients de ceux mauvais, donc les banques, et pour garder leurs stabilités, sont appelées à collecter et exploiter efficacement les informations disponibles afin d'évaluer correctement leur risque crédit.

Divers auteurs ont montré que cette asymétrie d'information est à la source du phénomène de sélection adverse et de l'aléa moral.

2.5 : La sélection adverse

En ce qui concerne le secteur bancaire, l'anti sélection ou la sélection adverse apparaît lorsque certaines informations pertinentes sur la situation de l'emprunteur ne sont pas connues ou publiées aux prêteurs, ce type d'asymétrie d'information conduit à une allocation inefficace du crédit et notamment à un phénomène de rationnement de crédit

En effet, en appliquant des taux d'intérêts élevés, la banque se trouve face à des demandeurs de crédit de mauvaise qualité, ce qui pénalise les individus dont les projets sont moins risqués. D'après Stiglitz et Weiss un taux d'intérêt élevé peut pousser les établissements de crédit à entreprendre les projets dont la probabilité de succès est faible du fait cet effet d'évolution du taux peut inciter les emprunteurs les moins risqués de quitter le marché de crédit, alors qu'un taux inférieur les attirera. Ce type d'information (ex-ante) est au centre de genèse de risque découlant de l'octroi de crédit.

2.6 :L'aléa moral :

Appelé aussi le risque de moralité (asymétrie ex-post) il est identifié par l'incomplétude de l'information qui provient du comportement non observable susceptible d'être entrepris suite à la signature du contrat.

A la suite de l'octroi de crédit, le préteur se trouve dans un cadre d'insuffisance d'information à propos des actions prises par l'emprunteur et surtout la situation exacte du projet, en effet

l'établissement de crédit est appelé à contrôler l'activité de l'investisseur pour vérifier qu'il ne cherche pas à dissimuler les rendements réels découlant de son projet d'investissement, pour ne pas avoir rembourser sa dette qui peut se manifester par la probabilité de défaut et un surcroît de risque crédit.

En d'autre terme les problèmes liés à l'aléa moral apparaissent lorsqu'un individu, une entreprise, ou un particulier entreprend une action inefficace ou reçoit une information impertinente, par ce que est simplement son intérêt individuel se trouve incompatible avec celui du collectifs, d'où un comportement de surendettement de la part des emprunteurs peut être considéré comme un choit favorable en matière de solvabilité de l'entreprise mais au détriment des prêteurs qui peut créer un excès de risque crédit en cas de non remboursement.

Conclusion

Type de risque	Description
Le risque de crédit :	Le risque résultant de l'incertitude qu'à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie de marché
L'aléa moral	-l'aléa moral consiste dans le fait qu'une personne ou une entreprise assurée contre un risque peut se comporter de manière plus risquée que si elle était totalement exposée au risque. Exemple : si le propriétaire d'un vélo qui s'assure contre le vol se contente d'un petit antivol au prétexte que si son vélo est volé il sera remboursé, il fait jouer l'aléa moral. -on appelle aussi aléa moral toute modification du comportement d'un cocontractant contraire à l'intérêt général ou aux intérêts des autres parties au contrat, par rapport à la situation qui prévalait avant la conclusion du contrat
Le risque pays :	il s'agit du "risque de matérialisation d'un sinistre résultant du contexte économique et politique d'un État

	étranger, dans lequel une entreprise effectue une partie de ses activités. Ensemble des pertes financières dues à des problèmes survenant suite à des événements macroéconomique et/ou politique dans un pays. »
Le risque de solvabilité	el risque de solvabilité est le risque que le débiteur soit incapable de la payer. Il est l'élément essentiel du risque de crédit, l'autre risque étant celui que le débiteur refuse de payer. .
Le risque du marché	Le risque de marché est le risque de perte qui résulte des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. -le risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêts, les taux de change. - c'est le risque des activités économiques directement ou indirectement liées à un tel marché (par exemple un exportateur est soumis aux taux de change, un constructeur automobile au prix de l'acier…) Il est dû à l'évolution de l'ensemble de l'économie, , des taux d'intérêt,
Le risque du change	Le risque de change désigne l'incertitude quant au taux de change d'une monnaie par rapport à une autre à court et moyen terme. Il s'agit du risque qui pèse sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation future du taux de change. Le risque de change constitue un véritable inconvénient pour les entreprises qui réalisent des opérations internationales. Les fluctuations du taux de change au cours des délais de paiement peuvent affecter le montant des factures, c'est ce qu'on appelle le risque de transaction. De la même manière, une variation du taux de change d'une monnaie

	par rapport à une autre peut entraîner des conséquences sur la compétitivité des produits d'une entreprise. En comptabilité et selon le principe de prudence, les entreprises doivent provisionner le risque de change. Pour se prémunir contre les risques de change, divers dispositifs sont à la disposition des entreprises tels que les couvertures offertes par les banques ou les compagnies d'assurances grâce, par exemple, aux contrats de change à terme.
Le risque opérationnel	le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation ». Dans la pratique, on peut considérer comme réalisation d'un risque opérationnel tout événement qui perturbe le déroulement des processus et qui génère des pertes financières ou une dégradation de l'image de la banque. Donc les risques opérationnels sont réalisés essentiellement par : les employés (fraudes, dommages, sabotages,...), le processus interne de gestion (risque sur opérations, de liquidité,...), le système (risques liés à l'investissement technologique, violation,...) et par des événements externes (aspects juridiques, catastrophes naturelles,...).
L'asymétrie d'information	On parle d'asymétrie d'information lors d'un échange lorsque certains acteurs possèdent des d'informations pertinentes par aux autres participants exp : les cadres de l'entreprise A savent s'ils sont honnêtes ou pas, s'ils disposent d'une meilleure information sur la solidité de leur affaire par rapport à l'information dont disposent les

	actionnaires de la société. -L'existence d'asymétrie d'information mène à des problèmes de sélection adverse et de risque moral.
La sélection adverse	La sélection adverse ou anti sélection est un phénomène statistique et économique qui joue un rôle important notamment dans les domaines de l'assurance et de la gestion du risque, par lequel une offre faite sur un marché aboutit à des résultats inverses de ceux souhaités, à cause d'asymétries d'information. C'est une forme du problème principal-agent. Dans une situation principal-agent, le problème de la sélection adverse est essentiellement basé sur l'incertitude concernant le type de l'agent, contrairement à une situation d'aléa moral.
L'aléa moral	Selon Adam Smith, c'est la maximisation de l'intérêt individuel sans prise en compte des conséquences défavorables de la décision sur l'utilité collective .

CHAPITRE 3 : Analyse du processus d'octroi d'un crédit de gestion par la BIAT à une agence de voyage (AGV)

3. 1: présentation du secteur touristique :

Le Tourisme tunisien entame le XXIème Siècle avec plusieurs caractéristiques : la proximité géographique avec le plus grand marché touristique mondial – l'Union Européenne -, une infrastructure moderne, une offre riche, diversifiée et surtout compétitive, etc. Sans oublier la compétence des professionnels tunisiens et leur extraordinaire capacité d'adaptation face aux mutations du secteur. Des Professionnels qui trouvent avec eux, derrière eux, une Administration de Tourisme solidaire, organisée et inspirée.

Le tourisme en Tunisie est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie de la Tunisie et une source de devises pour le pays. Le tourisme a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs économiques, tels que le transport, les communications, l'artisanat, le commerce et le bâtiment.

La position géographique de la Tunisie au sud du bassin méditerranéen, avec 1 300 kilomètres de côtes en grande partie sablonneuses, un climat méditerranéen chaud l'été et doux l'hiver, un patrimoine civilisationnel très riche (huit sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et surtout un coût bas du séjour touristique, font de ce pays l'une des principales destinations des touristes européens en Afrique et dans le monde arabe (quatrième pays le plus visité après l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Maroc) : la Tunisie a accueilli 7 048 999 visiteurs en 20081. Elle s'est d'ailleurs fixée pour objectif de se rapprocher des dix millions de touristes à l'horizon 2014.

L'atout majeur du tourisme tunisien demeure cette stabilité économique et sociale, cette sérénité et cette qualité de vie qui caractérisent la Tunisie et qui en font une destination sûre, « une oasis de paix » dans un monde en effervescence.

Le développement du tourisme en Tunisie est conçu comme une opportunité économique, un choix, et aussi une nécessité pour son avenir. L'idée majeure qui l'emporte maintenant c'est que la diversification du tourisme en Tunisie doit contribuer à la durabilité des projets. Elle doit favoriser la stabilisation de la clientèle potentielle, et la création de services innovateurs liés au tourisme.

L'amélioration de la qualité se reflète dans la place accrue occupée par les unités haut de gamme, dans la structure du parc hôtelier, qui ne représentaient en 1987 que 15.000 lits et qui en représentent en 2000 plus de 65.000, soit plus de quatre fois plus alors que la capacité d'hébergement globale a été multipliée par deux. L'amélioration de la qualité de l'offre est également attestée par l'introduction de nouveaux critères de classification des hôtels, les Normes 2000. L'effort fait en matière de formation hôtelière est une autre illustration de cette politique qui doit permet au tourisme tunisien de mieux satisfaire la clientèle classique et d'attirer de nouveaux segments de clientèle.

Sur le plan quantitatif la Capacité d'hébergement en Tunisie a connu un développement spectaculaire, puisqu'elle passe de 100.000 lits en 1987 à 226.000 lits en 2004 et devraient atteindre 300.000 lits d'ici 2025.

La Tunisie, pays aux trois mille ans d'histoire se présente aujourd'hui comme la première destination arabe et africaine et elle est classée parmi les trente principales au monde.

En raison de l'impact du tourisme sur l'ensemble des indicateurs de l'économie du pays , le secteur et ses acteurs sont appelés à être inventifs et innovateurs pour apporter les réponses appropriées à une nouvelle donne du paysage touristique (fractionnement des vacances, nouvelles motivations des touristes, courts séjours, émergence de nouveaux concurrents, foisonnement des compagnies lowcost, etc) car tout repli ou stagnation correspondrait à une perte de parts de marché.

Consciente du défi à relever, l'Administration du tourisme a dressé un Plan d'Actions comportant 5 axes principaux :

1. Premier axe :

La consolidation de la position de la Tunisie sur les marchés européens traditionnels et son engagement dans une politique plus résolue pour la conquête de nouveaux marchés (Pays du Golfe, Chine, Japon, etc.).

2. Deuxième axe :

Diversification du produit en vue d'atténuer l'aspect saisonnier qui caractérise le secteur touristique.

3. Troisième axe :

Renforcement de la politique d'amélioration de l'environnement dans les zones touristiques existantes par :

4. Quatrième axe :

Adoption d'une politique incitative en matière d'encouragement aux investissements touristiques confortant la dynamique de libéralisation et renforçant l'ouverture de l'économie tunisienne sur l'extérieur. Cette politique se caractérise par :

5. Cinquième axe :

Mise en place de systèmes garantissant la qualité totale du produit tunisien :

Le premier système concerne la catégorisation des hôtels.

Le deuxième système d'appui à la qualité concerne la mise à niveau.

Le troisième système concerne les normes et la certification (une convention pour l'élaboration de normes de qualité sur les prestations touristique a d'ores et déjà été conclue entre l'ONTT et l'INNORPI en Mars 2003 et le Centre Européen de normalisation a été invité à fournir les normes européennes en la matière en vue de s'y adapter.

Le dernier système concerne les labels (marques collectives).

- **Du 01 Janvier au 31 Décembre 2013**

Paramètres	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**Ecart en % 2013/2012**	**Ecart en % 2013/2011**	**Ecart en % 2013/2010**
Recettes touristiques en MDT	**3.522,5**	**2.432,6**	**3.175,3**	**3.229,4**	**1,7**	**32,8**	**-8,3**
Nuitées globales	**35.565.104**	**20.636.847**	**30.035.419**	**29.980.174**	**-0,2**	**45,3**	**-15,7**
Arrivées aux	**6.902.749**	**4.785.119**	**5.950.464**	**6.268.582**	**5,3**	**31**	**-9,2**

Paramètres	2010	2011	2012	2013	Ecart en % 2013/2012	Ecart en % 2013/2011	Ecart en % 2013/2010
frontières							
Arrivées aux frontières	6.901.406	6.902.749	4.781.896	-30,7	-30,7		

Tableau 1: Réalisations du secteur touristique en 2013.

3. 2: Processus d'octroi et de mise en place des crédits à la BIAT

3. 2. 1 Présentation de la BIAT :

La Banque Internationale arabe de Tunisie (BIAT) (بنك تونس العربي الدولي) est une banque tunisienne qui fait partie des 30 principaux établissements d'Afrique du Nord. En_2008, elle devient la première banque privée en Tunisie en termes de total de bilan.

Crée suite à la fusion des succursales locales de la Société marseillaise de crédit et de la British Bank of the Middle East,

À partir de 2007, le groupe Mabrouk acquiert progressivement toutes les parts cédées par divers actionnaires. Allié à l'homme d'affaires Aziz Miled, ils prennent le contrôle de 35 à 40 % du capital de la banque en janvier 2009.

Dans cette prise de contrôle, une nouvelle équipe dirigeante de la B.I.A.T. commence à se mettre en place avec la nomination de TAHAR SIOUD au poste de président du Conseil d'administration et Mr SLAHEDDINE LAAJIMI directeur général.

Depuis leur prise de fonction, les deux hommes s'emploient à réduire les couts d'exploitation très élevés de la BIAT, o les frais généraux représentent, à la fin de 2007, 53% PNB (26% pour la BT la banque la plus rentable du pays).

Juin 2009 Mr.Ismail Mabrouk a été nommé nouveau président du Conseil d'administration de la BIAT et ce, en remplacement de Mr Sioud qui poursuivra ses fonctions en tant qu'administrateur et Président du comité d'Audit au sein dudit conseil.

En juin 2014 Mr MOHAMED AGREBI devient le directeur général de la BIAT.

Les personnels sont redéployés vers les agences, dont le nombre doit progressivement atteindre 182 d'ici fin 2015

1. Fiche d'identité :

Direction :Mohamed AGREBI
Ismaïl Mabrouk (président du conseil d'administration)
Activité(s) : banque commerciale

Création :29 mars 1976
Effectif : 2 500 collaborateurs (2014)
Réseau : 182points de vente et 122 Distributeurs automatiques de billets
Clientèles : 350 milles clients
Capital Social : 170,0 millions de dinars
Part du marché : 15%

3.2.2: description de processus d'octroi de crédit PME :

Ce processus a été élaboré conformément aux principes et dispositions contenus dans les circulaires suivants :

Etape 1: Instruction, Etude et Décision:

- Etude d'un dossier de crédit (aspect crédit) :

Niveau agence : l'étude des dossiers de crédits relevant du pouvoir du chef d'agence sont à la charge de l'agence.

Pour les dossiers dépassant leurs pouvoirs et en cas d'avis favorable, les chefs d'agence seront appelés à émettre un avis motivé, avant de les transmettre, selon le cas, au :

- Directeur régional

- Directeur de zone

- La Direction de crédit de la zone.

Niveau Directeur régional: Les dossiers de crédits relevant du pouvoir du Directeur régional sont à sa charge.

Niveau Directeur de zone : Les dossiers de crédits relevant du pouvoir du Directeur de zone sont à sa charge.

Niveau Comité régional de Crédit:

Les dossiers dépassant les compétences du chef d'agence et rentrant dans le cadre du pouvoir du comité régional de crédit doivent être transmis avec un avis motivé à la Direction de crédit de la zone pour étude en vue de les soumettre à ce comité pour décision.

Niveau Comité Central de crédit: Les dossiers dépassant les compétences du comité régional de crédit doivent être transmis par la direction de crédit de la zone, avec un avis motivé, à la Direction de Crédit du siège pour analyse approfondie en vue de les soumettre au comité central de crédit.

Niveau Comité Supérieur de crédit: Les dossiers dépassant les compétences du comité central de crédit doivent être transmis par la direction du crédit siège, avec un avis motivé, au comité supérieur de crédit pour décision

-Etude d'un dossier de crédit (aspect garantie) :

Cette tâche consiste à consulter éventuellement et en cas de garanties réelles la Direction des Actes sur les supports de garantie fournis par le client (avis notamment sur la validité des documents proposés et sur la faisabilité des garanties).

Cette consultation est demandée par l'agence et ce quel que soit le pouvoir,

La Direction des Actes est appelée à :

* Dans le cas de l'existence d'un dossier ancien:

- Consulter le dossier en vue de sa mise à jour,

- Lister les documents à exiger au client en vue de sa régularisation

* Dans le cas d'un dossier nouveau et garantie nouvelle:

- Donner son avis sur la valeur juridique des documents proposés (sur le plan validité et éventuellement sur le plan de la valeur expertisée).

* Dans les deux cas :

- Donner son avis sur la faisabilité des garanties.

- Etude d'un dossier de crédit (aspect garantie) :

Les réponses de la Direction des Actes seront adressées à l'agence qui est appelée à soumettre le dossier à l'organe compétent pour décision (et ce quel que soit l'avis de la Direction des Actes).

Le dossier qui sera soumis par l'agence à l'organe de décision compétent doit comprendre :

- La Demande de crédit du client, dûment datée,

- Le canevas prévu à cet effet, avec l'avis de la Direction des Actes en annexe.

- Décision :

Les organes de décision au niveau du processus d'octroi de crédit sont :

- L'agence :

- Le Directeur de zone,

- Le comité régional de crédit, présidé par le Directeur de zone

- Le comité central de crédit, présidé par le membre du Directoire chargé du Développement

- Le comité supérieur de crédit, présidé par le Président du Directoire

En cas d'avis défavorable : retour du dossier à l'agence pour sa restitution au client contre décharge et information en parallèle des différents intervenants concernés.

En cas d'avis favorable (voir la suite du processus).

E-Etablissement et Signature de l'autorisation de crédit :

L'autorisation de crédit sera établie, signée et dispatchée par :

. L 'Agence : Pour les dossiers relevant des pouvoirs agence.

.. La Direction de crédit de la zone : Pour les dossiers relevant du pouvoir du comité de crédit de zone et du pouvoir du Directeur de zone.

. La Direction crédit du siège: Pour les dossiers relevant du pouvoir des comités central et supérieur de crédit

Les destinataires des copies de l'autorisation de crédit, sont :

* La Direction de la Gestion des Crédits, (original) accompagné du dossier de crédit (copie demande, document comptables,…) qui se chargera de saisir l'autorisation de crédit et les garanties exigées, après validation technique (vérification du pouvoir, respect des normes BCT, vérification de la validité des données : code engagement,…) .

* La Direction des Actes recevra une copie de l'autorisation validée par la Direction Gestion des Crédits, pour les besoins de la constitution des garanties.

* L 'Agence :

Pour notification au client selon une lettre type et envoi du dossier garantie à la Direction des Actes.

- Saisie des autorisations :

* Les crédits traités au niveau de l'agence : crédimédia, crédit à intérêt immédiat, crédit conventionné,

Les crédits à intérêts immédiats accordés avec assurance vie et domiciliation de salaire sont mis en place au niveau de l'agence (édition de l'échéancier de remboursement, assurance vie, domiciliation de salaire,…).

Ces crédits sont régis par des notes de service appropriées.

* Les crédits traités au niveau de la Direction Gestion des Crédits (Ponctuel/Renouvelables) :

A la réception de l'autorisation du crédit, la Direction de la Gestion des Crédits procède à :

- La saisie de l'autorisation (ponctuelle ou renouvelable)

- La saisie des garanties exigées,

Les entités chargées de l'établissement de l'autorisation de crédit (agence, zone,…) sont appelées à renseigner convenablement l'autorisation de crédit notamment pour la partie garantie (code garantie, référence).

- Edition des tableaux d'amortissements, des échéanciers de remboursement et des effets :

-Pour les crédits dont les garanties sont constituées au niveau agence :

Dans ce cas les tableaux d'amortissement, et échéanciers de remboursement ou effets seront édités par la

Direction de la Gestion des Crédits et envoyés aux agences concernées.

L'échéancier de remboursement sera annexé aux contrats ou reconnaissance de dettes avant signature légalisée du client puis adressé à la Direction des Actes pour enregistrement éventuel, conservation, contrôle à posteriori et saisie des garanties constituées avec validation.

Les effets seront signés par le client et remis par l'agence à la Direction de la gestion des crédits qui les transmet au portefeuille central après déblocage électronique.

- Pour les autres crédits:

Dès réception et vérification du dossier complet par la Direction des Actes et avant l'élaboration du contrat, l'agence (sur demande de la Direction des Actes) réclame l'échéancier auprès de la Direction

Gestion des crédits (à adresser directement à la Direction des Actes) en vue de l'annexer au contrat sus visé pour signature et visa du client.

ETAPE 2 : Etude et vérification du dossier complet :

La Direction des Actes ayant reçu le dossier complet (supports de garanties, dossiers juridiques auprès de l'agence et copie d'autorisation auprès de la Gestion des Crédits), procède à :

Pour les nouveaux dossiers :

- Vérifier les documents reçus, (support de garantie + dossier juridique)

- Etablir une lettre de rejet motivé à adresser à l'agence, en cas d'anomalie.

Pour les anciens dossiers :

- Consultation de l'ancien dossier

- S'assurer que les réserves émises éventuellement au stade de l'instruction du dossier ont été levées, le cas échéant établir une lettre de rejet motivé.

En cas d'absence d'anomalie la Direction des Actes procède à l'élaboration du contrat et à la constitution des garanties.

ETAPE 3: Etablissement du contrat :

- Elaboration du contrat en fonction du crédit (selon modèle approprié),

- Vérification du contrat.

- Envoi du contrat accompagné éventuellement de l'échéancier pour signature légalisée et visa de la relation.

ETAPE 4: Signature du contrat par le client :

L'agence remet le contrat reçu auprès de la Direction des Actes au client pour visa et signature légalisée.

A la réception du contrat auprès du client, l'agence est appelée à faire des contrôles élémentaires (signature légalisée, conformité entre le nom mentionné au niveau du contrat et celui de la signature légalisée, pages visées…) avant de le remettre à la Direction des Actes.

ETAPE 5: Signature du contrat par la Banque :

Au niveau de cette étape la Direction des Actes procède à :

- la vérification du contrat et à l'établissement des lettres de débit ainsi que des bordereaux d'inscription (s'il s'agit d'un nantissement sur fonds de commerce et matériel).

- la présentation du contrat pour signature au responsable compétent.

ETAPE 6 : Formalités d'achèvement de Constitution de la garantie :

Cette étape consiste à accomplir les formalités ultimes nécessaires à la validité de l 'acte ou à son opposabilité aux tiers (A accomplir soit par le client soit par la Banque avec imputation des frais), à savoir:

- Légalisation de signature déposée au niveau de la Municipalité.

- Enregistrement du contrat auprès de la recette des finances.

- Dépôt du contrat au niveau de la CPF ou au niveau du tribunal de première instance et notification au propriétaire des murs (en cas de nantissement sur fonds de commerce et matériel) et au teneur de compte en cas de nantissement sur action.

- Notification à l 'AFH, AFI, AFT, etc.

* Constat de la constitution des garanties :

Après accomplissement des formalités ci-dessus visées, la Direction des Actes procède au renseignement des fiches de saisie bien / garantie (partie réservée à la constitution) et les adresse à la Direction Gestion des crédits pour saisie des garanties constituées.

Pour les crédits matérialisés par des effets, et dont le déblocage est subordonné à la confirmation de la signature des effets (CMT, Promoteurs immobiliers, lignes de crédit étrangères,...) en plus de la constitution des garanties, l'agence doit adresser une lettre de confirmation de signature des effets par le client à la Direction des

Actes avant que cette dernière informe la Direction de la Gestion des Crédits de la constitution des garanties.

ETAPE 7 : Déblocage

A la réception du document valant constitution des garanties (fiches ou autres documents) auprès de la Direction des Actes, la Direction de la Gestion des Crédits procède à la saisie des garanties constituées puis au déblocage

du crédit et ce sous réserve de la réception des autres documents exigés du client à l 'instar des crédits accordés sur les fonds spéciaux.

L'étape déblocage varie en fonction de la nature de crédit : crédits de gestions renouvelables ou crédits ponctuels.

Cas des crédits de gestions renouvelables :

- Le déblocage des crédits de gestions renouvelables est effectué par la Direction de la Gestion des Crédits en utilisant les opérations relatives aux autorisations de crédit de gestion renouvelables.

- Suite au déblocage, le compte client concerné peut faire l'objet d 'une utilisation au niveau du système agence.

Cas des crédits ponctuels :

* Premier niveau de déblocage: Direction Gestion des Crédits Portefeuille central

- Déblocage électronique,

- Envoi des effets ou des échéanciers de remboursement, par l'agence au portefeuille central via la Direction de la Gestion des crédits.

* Deuxième niveau de déblocage : Portefeuille central_ agence

- Déblocage vers l'agence,

- Conservation des effets ou des échéanciers de remboursement par le Portefeuille Central.

* Troisième niveau de déblocage :

- Déblocage réel au niveau de l 'Agence.

ETAPE 8 : Conservation des Dossiers :

*Conservation et règlement des « effets » :

- La conservation des « effets » est assurée par le portefeuille central.

- A l'échéance, les « effets » seront adressés aux agences pour règlement,

* Conservation des dossiers de crédit :

- La conservation des dossiers de crédits est assurée par la Direction de la Gestion des Crédits.

* Conservation des dossiers de garanties :

- La conservation des dossiers de garanties est assurée par la Direction des Actes

3. 3.: Etude de cas

Présentation de l'affaire

Nom ou raison social : société X voyage

Date de création : 14/10/1993

Forme juridique : S.A.R.L.

Activité principale : l'exploitation d'agence de voyage et tourisme, la délivrance de titres de transport

Capital : 200 MD dont 100% libéré

La société X voyage est une agence de voyage de catégorie A, créée en octobre 1993 par Mme Raouda.

Erigée en SARL au capital 100 mD porté au fil des années 360 mD .

Et en date du 09.10.2013 les associes ont décidé de réduire le capital en 260 mD (afin de résorber les pertes antérieurs).

L'analyse financière

L'analyse financière a un caractère rétrospectif. Elle porte sur l'évolution passée et les caractéristiques constantes au moment de l'analyse. Elle se distingue ainsi des travaux de gestion prévisionnelle ouverte vers l'action. L'analyse financière comporte cependant une phase de synthèse et d'interprétation dont l'objet est de déterminer l'évaluation probable de la situation financière de l'entreprise. La situation constatée à un moment donné contient potentiellement les éléments de transformation de cette situation. Le prolongement des tendances constatées au cours d'une période permet également d'anticiper l'évolution de la situation financière en tenant compte des éléments nouveaux susceptibles d'intervenir.

3.3.1Analyse de bilan et des états financiers :

Le bilan est un document de synthèse et un état financier exposant, à une date précise, la situation financière et le patrimoine d'un organisme.

Un bilan présente et fait ressortir la situation financière d'un organisme à une date donnée et il vise principalement à communiquer des informations relatives aux ressources dont dispose l'organisme ainsi qu'aux dettes que l'organisme a contractées. Les informations contenues dans un bilan sont destinées à des tiers externes à l'organisme, tels que les créanciers, actionnaires, gouvernement, etc.

Bilan arrêté au décembre 2013

Actifs	2013	2012	Capitaux propre et passifs	2013	2012
Actifs non courants			**Capitaux propres**		
			Capital social	200 000	200 000
Actifs immobilisés		580008	Résultat reporté	-66 620	-75 530
Immobilisations corporelles	519155				
		-260668	Total des cap –propres avant résultat	133380	124 470
Moins : amortissements	-299718				
	289436	319340			
			Résultat de l'exercice	-84 621	8 911
Immobilisations financières	0	0			
			Total des cap.propres avant affectation	**48 759**	**133 380**
Total des actifs immobilisés	**289 436**	**319 340**			
Total des actifs non courants	**289 436**	**319 340**	**Passifs non courant**		
			Emprunts	349 250	304 562
Actifs courant					
Clients et comptes rattachés			**Total des passifs non courants**	**349 250**	**304 562**
	68 906	82529			
Autres actifs courants			**Passifs courants**		
Moins : provisions	706 024	724026		0	0
	-54 774	-54 774	Fournisseurs et compte rattachés		
	720 156	751 026	Autres passifs courants	335 268	353 359
			Concours bancaire	377 709	289 701
	101 394	9 882			
				712 977	**643 060**
Liquidité et équivalents de liquidité					
				1062227	**947 622**
	821 549	**761 662**			
			Total des passifs courants		
Total des actifs courants			**Total des passifs**		
Total des actifs	**1110 986**	**1081 002**	**Total des cap. propres et passifs**	**1110986**	**1081002**

Figure 3 : Bilan de l'année 2013.

- Le fond de roulement :

Le fonds de roulement (FR) constitue un indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise. Il représente les ressources stables permettant de combler les dépenses d'investissement de

l'entreprise et donc son besoin en fond de roulement (BFR) et soutenir le cycle d'exploitation de l'entreprise.

- Calcul du fond de roulement

Le fond de roulement correspond à la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés.

Les capitaux permanents : comprennent les capitaux détenus par l'entreprise à moyen et long terme.

Les actifs immobilisés : regroupent les biens utilisés à des fins d'exploitation sur une période supérieure à un an et qui ne sont pas destinés à être revendus.

Le FR en 2012=304562-319340=-14778

Le FR en 2013 =349250-289436=59814

Le FR en 2012 est inferieur a 0 c est à dire L'équilibre financier de l'entreprise n'est pas atteint en 2012. Les ressources stables ne permettent pas de financier intégralement ses besoins de financement est ceci est dû à cause de l'ANC qui supérieur aux capitaux permanents. Ceci est expliqué par une immobilisation importante qui égale à 580 mD et a un résultat reporté remarquable égale à 75 mD.

- Le besoin en fond de roulement :

Le BFR représente le montant de liquidités nécessaires pour financer les dépenses que l'entreprise est amenée à engager tout au long de son cycle d'exploitation et qui sont souvent en décalage avec les encaissements provenant de la vente des produits finis ou des marchandises ou de la réalisation des prestations de services.

- Calcul du BFR

Le BFR d'une entreprise correspond à la différence entre l'actif circulant et le passif circulant

L'actif circulant : représente la somme des valeurs des stocks détenus par l'entreprise (matières premières, marchandises, fournitures, produits finis) et des créances clients ainsi que les autres créances d'exploitation.

Le passif circulant : comprend les dettes financières de l'entreprise (crédits fournisseurs, dettes fiscales et sociales…)..

BFR2012= 761 662 -643 060 =118602

BFR2013= 821 549-712 977=108572

Le BFR est positif : l'activité de l'entreprise génère un besoin de financement. L'entreprise doit ainsi engager des capitaux pour combler le flux négatif obtenu

- La trésorerie nette :
- Définition :

La trésorerie nette est l'excédent de liquidités détenues par l'entreprise par rapport aux dettes financières à court terme. Elle représente donc un des indicateurs de bonne santé financière de l'entreprise. Selon que cet excédent soit plus ou moins important, cela traduit l'équilibre ou l'absence d'équilibre financier de la structure

TN=FR-BFR

EN 2012=-14778-118602=-133380

EN 2013=59814-108572=-48758

On constate que en 2012 la trésorerie est fort négative en 2012 et commence à s'améliorer en 2013 en passant de -133 à -48 en 2013 suite à l'augmentation de fond de roulent

Dans ce cas, l'entreprise ne dispose pas suffisamment de ressources financières pour combler ses besoins. On dit dans ce cas que sa situation est déficitaire. Elle doit donc recourir à des financements supplémentaires à court terme pour faire face à ses besoins de financement d'exploitation. Il y a donc un risque financier à court terme si l'entreprise ne parvient pas à accroître rapidement ses ressources financières à long terme, ou à limiter ses besoins d'exploitation à court terme. Cette situation prouve qu'il y a des difficultés

- **Les ratios de structures financières :**
- Levier =ratio dette sur capitaux propres

Ce ratio apprécie la capacité d'endettement de l'entreprise et permet de vérifier que le montant des dettes de l'entreprise n'est pas trop important par rapport au montant des capitaux propres. Plus il est élevé, plus l'entreprise est endetté.

• Levier = Dette / Valeur des capitaux propres

En 2012 le levier est égale 304562+353359+289701/133380=4.82

En 2013 le levier est égale 349250+335268+377709/48759=21.78

Si le ratio est élevé il y a financement davantage par emprunt, la société court des risques - en particulier si les taux d'intérêt augmentent.

Et dans notre cas en 2012 il est supérieur a 1 mais la situation n'est pas trop risqué comme en 2013 ou ce ratio atteint une valeur égale à 21 la société devient très endettée ceci et du à l'augmentation de l'emprunt 349mD et aux emprunts 377 mD repartie entre plusieurs banques, qui sont des crédits de consolidations pour l'agence après la crise de tourisme depuis 2011.

- **Ratio d'indépendance :**

Il permet de connaître la capacité de l'entreprise à se financer par ses propres moyens (capital social, réserves). Pour être jugé acceptable, ce ratio doit être supérieur à 50 %.

Ratio d'indépendance = Capitaux propres/Capitaux permanents

En 2012 =133380/304562=0.43

En 2013=48759/349250=0.13

Pour les 2 années ce ratio est inferieur a 0.5 ce qui permet de dire que la société n'arrive pas à se financer par ces propre moyen.

- **Analyse de l'état du résultat :**

L'état des résultats est un état financier qui procure le chiffre de bénéfice net ou de perte nette qu'un organisme a réalisé ou subi au cours d'une période donnée. Le contenu des états des résultats se limite à des informations de nature financière portant sur des opérations et des faits. Ce document fait ressortir les résultats d'exploitation d'une organisation.

L'état des résultats communique des renseignements permettant à la direction de prendre des décisions administratives, de planifier ses activités et de contrôler les ressources dont la direction dispose. Naturellement, les informations que le document contient facilitent l'évaluation du rendement ou de la rentabilité d'un organisme, permettant de suivre les changements survenus dans les ressources

Etats Financiers 2013

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

	Notes	2013	2012
Produits d'exploitation			
Revenus	B0	197 208	1 554 267
Autres pdts d'exploitation		0	34 395
Total des produits d'exploitation		**197 208**	**1 588 662**
Charges d'exploitation			
Achats d'approvisionnements consommés	B1	80 215	145 161
Achats billets	B2	2 682	1 062 718
Charges de personnel	B3	24 813	45 564
Dotations aux Amortissements et aux provisions	A1/B4	31 634	18 094
Autres charges d'exploitation	B5	166 502	277 258
Total des charges d'exploitation		**305 846**	**1 548 796**
Résultat d'exploitation		**-108 638**	**39 865**
Charges financières nettes	B6	-21 616	-29 363
Autres pertes ordinaires		0	0
Autres gains ordinaires		1	0
Produit net/cession d'immob.		46 000	0
Produit financier		131	0
Résultat des Activités ordinaires avant impôt		**-84 121**	**10 503**
Impôt sur les bénéfices		-500	-1 592
Résultat des activités ordinaires après impôt		**-84 621**	**8 911**
Résultat net de l'exercice		**-84 621**	**8 911**

Figure 4 : Etat de résultat de l'année 2013.

D'après la figure 4 on constate :

Une chute remarquable des produits d'exploitations qui passe de 1588 à 197 mD, ceci est dû à cause de la diminution de revenu et les autres produits d'exploitations de la Ste où on enregistre un revenu égale à 1554 en 2012 et 197 en 2013 et pour les autres produits d'exploitations il s annule en 2013 .

Les ratios de rentabilités :

Rentabilité commerciale = Résultat Net / Chiffres d'affaires

=>Ce ratio exprime la rentabilité de l'entreprise en fonction de son volume d'activité.

Toutefois, compte tenu des éléments financiers et exceptionnels qui peuvent avoir une incidence non négligeable dans le calcul du résultat net, il est préférable d'analyser la rentabilité d'une entreprise avec des indicateurs plus économiques.

ANALYSE FINANCIERE (mD)

Libellé	2011-C	2012-NC	2013-NC
Analyse d'exploitation			
Chiffre d'aff. - dont	**1 624**	**1 588**	**197**
export	*0*	*0*	*0*
Production	1 624	1 588	197
Achats consommés	1 241	1 208	83
Autres charges exter.	283	277	167
Charges du personnel	31	46	25
EBE	**69**	**58**	**-78**
Dot. Amor. et provisions	14	18	32
REX	**54**	**40**	**-109**
Charges financières	-15	-29	-22
Produits des placements	1	0	46
Gains et pertes ordin.	0	0	0
Impôt	-2	-2	-1
Eléments extraordinaires	0	0	0
Résultat Net	**39**	**9**	**-85**
Cash Flow	53	27	-55
EBE - Var BFR	-263	489	-64
Div. distribués	0	19	0
Analyse du bilan			
Capital	**360**	**200**	**200**
Fonds propres	**24**	**133**	**49**
Dettes structurelles	853	305	349
Actifs Imm. - dont :	77	319	289
Immobil. corp.	*0*	*0*	*0*
Immobil. fin.	*0*	*0*	*0*
Autres actifs non cour.	0	0	0
Fonds de roulement	**800**	**119**	**109**
BFR Exploit.	**3**	**28**	**69**
(nbj.CA)	*0*	*6*	*127*
Stocks	**0**	**0**	**0**
(nbj.CA)	*0*	*0*	*0*
Clients	**3**	**28**	**69**
(nbj.CA)	*0*	*6*	*127*
eff. esc. non éch.	*0*	*0*	*0*
Fournisseurs	**0**	**0**	**0**
(nbj.CA)	*0*	*0*	*0*
BFR hors Exploitation	**827**	**371**	**316**
Autres actifs courants	*827*	*724*	*651*
Placem. et AAF	*0*	*0*	*0*
Autres Passifs Cour.	*0*	*353*	*335*
Trésorerie	**-30**	**-280**	**-276**
Total Bilan	**962**	**1 081**	**1 111**

Figure 5 : Etat de trésorerie.

Analyse d'état des soldes intermédiaires :

D'après la figure 5 on remarque une diminution remarquable de chiffre d'affaire entre l'année 2012 qui passe de 1588 à 197 mD, ceci est dû au évènement terroriste qui a lieu en Tunisie et qui a influencé le secteur touristique.

- L'excédent Brut d'exploitation (EBE)

Il représente un résultat économique de l'entreprise qui ne tient compte ni de la manière dont l'entreprise est financée, ni de sa politique d'amortissement, ni des éléments exceptionnels de son activité. On peut ainsi évaluer la performance commerciale de l'entreprise.

L'EBE correspond à l'excédent qui restera dans l'entreprise en ne tenant compte que des produits et charges nécessaires à l'exploitation. L'EBE exclue donc les produits et charges provenant :

- du financement de l'entreprise : les produits et charges financières,
- de l'acquisition d'immobilisations : les dotations aux amortissements,
- des opérations exceptionnelles

- <u>Calcul d EBE</u>

Chiffre d'affaires HT

- Achats consommés

- Consommations en provenance de tiers

- Services extérieurs consommés

+ Subventions d'exploitation

- Frais de personnel (salaires et charges sociales)

- Impôts et taxes.

= Excédent brut d'exploitation

Dans notre cas on remarque que l'excèdent brut a chuter de 2012 à 2013 et devient négatif

Rentabilité d'exploitation

Elle a trait à la politique de prix de l'entreprise et à la marge brute qu'elle prélève sur le prix de revient des produits vendus.

On considère généralement le ratio :

- Excédent brut d'exploitation (EBE) / Chiffre d'affaires

En 2012=58/1588=0.036

En2013=-78/197=-0.39

En 2012 la société enregistre une marge sur le coût de revient de la production égale a 0.036 mais en 2013 cette marge devient une perte de -0.39 du a un EBE négatif ce qui indique que l'entreprise est dans le rouge, et ne peut même pas assurer une exploitation "normale" (payer ses fournisseurs et/ou ses salariés).

En outre le chiffre d'affaire enregistré entre 2012 et 2013 est en en perte de vitesse

- Rentabilité financière

La finalité de l'entreprise est d'offrir une bonne rentabilité à ses actionnaires ; il convient d'évaluer cette rentabilité par rapport aux capitaux propres investis.

Résultat net / Capitaux propres

En 2012=9/133380=0.067

En 2013=-85/ 48 759=-0.0017

En 2012 le rendement des capitaux est égale 0.067 c est à dire pour chaque 100d investie il apporte 0.067 millimes qui est une valeur très faible .l'entreprise n'arrive pas rentabiliser les capitaux ainsi engagés par les actionnaires

Rentabilité économique

L'entreprise a besoin de l'ensemble de ses actifs pour générer ses bénéfices. Il est donc important de mesurer la rentabilité qu'elle génère sur ses investissements, le ratio est :

Résultat net / Actif total

En 2012=9/1081002=8.32

En 2013=-85/1110986=-7.65

EN 2012 l'agence génère une rentabilité égale à 8.32 mais en 2013elle enregistre une perte égale à 7.65.

3.3.2 : Analyse qualitative :

	Analyse
Actionnariat	
Capacité et volonté de soutient des actionnaires : Soutient personnel illimité des principaux actionnaires (caution personnelle des principaux actionnaires, participation personnelle aux augmentations de capital).	Mme Raouda n'a cessé d'appuyer la société Erigée en SARL au capital initial de 100 mD portés au fil des années à 360 Md. Et en date de 9/10/2013 las associes ont décidé de réduire le capital de la société de 260 à 200 Réduction conjoncturelle Selon les dires de la relation une augmentation de capital est prévue au cours de l'année 2014.
Frontière patrimoniale entreprise : actionnaire : Ponction sur la trésorerie de l'entreprise (usage important des participations, dividendes..)	
Plan de succession : Successeur connu mais non impliqué dans le management	
Gouvernance /management	Mme Raouda étant l'actionnaire majoritaire se consacre à plein temps à diriger l'affaire. La relation mise sur la qualité de service pour fidéliser ses clients et attirer les clients
Forme juridique : Sarl	
Management : Management assuré par l'actionnaire majoritaire ou management et actionnariat	

séparé et management instable.	potentiels
Transparence financière : état financière certifie	
Stratégie : stratégie cohérente et réaliste à moyen terme	
Secteur	Le marché est en phase de stagnation sous le double effet de l'augmentation du nombre d'agence de voyage sur Tunis ainsi que la conjoncture actuelle vulnérable du secteur du tourisme en Tunisie. Bien que le nombre de concurrent s est en train de grimper la relation arrive à fidéliser ses clients en conséquence à maintenir sa part de marché et ce grâce à son relationnel et a sa qualité de service (groupe Aziz Miled délice Danone sont les principaux clients de la relation.
Marche : Perspective incertaine	
Scène concurrentielle : Concurrence moyenne	
Sensibilité a des facteurs exogènes : conjoncture autorisations réglementation environnement : Moyenne	
Barriere à l'entrée : règlementaire capitalistique technologiques : Elevée	
Positionnement	
Positionnement concurrentiel : Acteur important	Outre les particuliers, la relation offre ses services aux sociétés » à travers des conventions ce qui fait la diversité son portefeuille client. La stratégie de diversification est adoptée aussi avec les fournisseurs afin d'éviter une
Produit /services : qualité, cycle de vie produit de substituions : -Qualité acceptable ou standard	

-phase de maturité -Menace moyenne de produit de substituions	certaine dépendance. -la relation dispose de sa propre flotte de bus
Dépendance /client : raisonnable	
Dépendance /fournisseurs	
Adéquation des moyens mis en œuvre pour la réussite de l'entreprise : implantation, production, technologie, qualité, RH, logistique, distribution promotion : Moyens de bonne qualité : récents	
Références bancaires / Accès au financement	
Références bancaires : Client BIAT avec un historique significatif et de bonne qualité, en relation aussi avec des banques connues en leur gestion prudente des risques	L'agence de voyage est un clients multi bancarisé (BIAT.BNA.STB et ATB) en plus du leasing mais elle traite en majeur avec la BIAT
Historiques bancaires il est moyen en termes d'incident quelque incident en impayé é mais pas de classement au niveau de la banque centrale	
Accès au financement (banque et autre bailleur de fonds). Il est facile sauf avec la bourse et l'international	
Note qualitative du système BIAT 3.2/5	

3.3.3 : Analyse de la contrepartie :

- Identification

- Nom/raison sociale : AGV
  - Dirigeant : Mme Raouda
  - Date de création : 14/10/1993
  - capital structure :200mD
  - Résidente : oui
  - forme juridique : SARL
  - Coté en bourse : non
  - Marché : PME
  - Zone : Tunis
  - Classe : A
  - Identifiant national : 02766202
  - Activité initiale : Tourisme
  - Objet de l'activité : Agence de voyage
  - Compte : A810015659
  - Echéance de PCG
  - Délégation pouvoir : Comité crédit zone
  - Objet de la note : Renouvellement du programme de gestion

- <u>PRINCIPAUX PRODUITS/SERVICES</u>

PRODUITS /SERVICE	%CA
-transport	46%
-billetterie	47%
-autres	7%

- <u>PRINCIPAUX CONCURRENT</u> :

Travel to do	15%
Baraka voyage	7%

- PRINCIPAUX CLIENTS

NOM/MARQUE	DELAIS	SUPPORT DE PAIEMENT
STAM	30j	cheque
Services travel tour	30j	virement
Délice Danone	30j	cheque
Magherbia assurance	30j	cheque

- PRINCIPAUX FOURNISSEURS :

NOM/MARQUE :	DELAIS	SUPPORT DE PAIMENT
Ste ennakel	comptant	cheque
BSP	45j	cheque
Essayara	30j	cheque

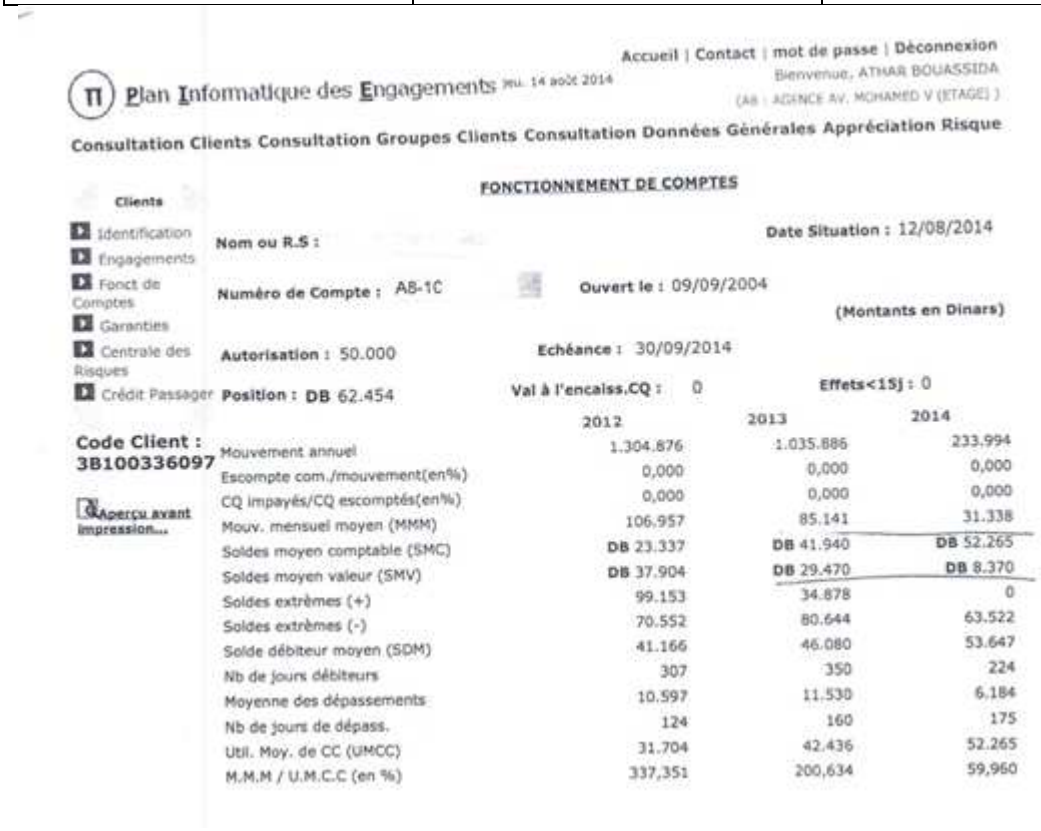

Accueil | Contact | mot de passe | Déconnexion
Bienvenue, ATHAR BOUASSIDA
(AB : AGENCE AV. MOHAMED V (ETAGE))

Plan Informatique des Engagements jeu. 14 août 2014

Consultation Clients Consultation Groupes Clients Consultation Données Générales Appréciation Risque

Clients
- Identification
- Engagements
- Fonct de Comptes
- Garanties
- Centrale des Risques
- Crédit Passager

Code Client : 3B100336097

Aperçu avant impression...

FONCTIONNEMENT DE COMPTES

Nom ou R.S :

Date Situation : 12/08/2014

Numéro de Compte : AB-1C

Ouvert le : 09/09/2004

(Montants en Dinars)

Autorisation : 50.000

Echéance : 30/09/2014

Position : DB 62.454

Val à l'encaiss.CQ : 0

Effets<15j : 0

	2012	2013	2014
Mouvement annuel	1.304.876	1.035.886	233.994
Escompte com./mouvement(en%)	0,000	0,000	0,000
CQ impayés/CQ escomptés(en%)	0,000	0,000	0,000
Mouv. mensuel moyen (MMM)	106.957	85.141	31.338
Soldes moyen comptable (SMC)	DB 23.337	DB 41.940	DB 52.265
Soldes moyen valeur (SMV)	DB 37.904	DB 29.470	DB 8.370
Soldes extrêmes (+)	99.153	34.878	0
Soldes extrêmes (-)	70.552	80.644	63.522
Solde débiteur moyen (SDM)	41.166	46.080	53.647
Nb de jours débiteurs	307	350	224
Moyenne des dépassements	10.597	11.530	6.184
Nb de jours de dépass.	124	160	175
Util. Moy. de CC (UMCC)	31.704	42.436	52.265
M.M.M / U.M.C.C (en %)	337,351	200,634	59,960

Figure 6 : Positionnement de comptes.

D'après la figure 6 on constate que le SMC et SMV de compte de l'agence est débiteur pour les 2 dernières années ; on enregistre un SMC égale à -41 EN 2013 pour attendre -52 en 2014.

De même le SMV est égale à -29 puis il augmente a -8 en 2014, ceci est expliqué par la diminution des recettes pendant ces années

Le SMV permet d'indiquer si le solde débiteur ou créditeur moyen à la date comptable représente le solde débiteur ou créditeur moyen pour la période de d analyse

Le solde moyen à la date de valeur est utilisé dans les cas suivants :

- Comme valeurs de résultat pour l'analyse de rentabilité
- Comme chiffres de base pour calculer les revenus d'intérêts et d'opportunité sur la base de valeurs moyennes.

3.4Résultat de l'analyse et décision de la BIAT :

Malgré la situation détériorée de cette agence, le manager table sur un chiffre d'affaire de 1500 mD en 2014 .En ce qui nous concerne et compte tenu d'un chiffre d'affaire de 197 MD en 2013 ansi que le mouvement confie courant les 9 premiers mois de l'année 2014 soit 31 mD nous estimons que le chiffre bd affaire prévisionnel sera aux alentours de 1000 mD .

En mD

Nature	Cote théorique	Utilisation moyennes 2013		Utilisation moyennes 2014		Cotes autorisées	Cotes proposées
Crédit par caisse	C=15 jours du chiffre d'affaire prévisionnel 2014 soit C=1000*1.18*15/360	Secteur bancaire 53	BIAT 80	Secteur bancaire 70	BIAT 60	50	40
	49	53	80	70	60	50	40

3.5 : Proposition d'un projet de traitement d'un projet online:

. Depuis sa création, la BIAT a connu un développement considérable de ses activités qui lui a permis d'être aujourd'hui le leader incontestable du secteur bancaire tunisien parmi les banques privées. En effet la BIAT a une position de leader en termes de PNB et de dépôts, un

réseau d'agences le plus étendu (parmi les banques privées, 187 agences), une forte image de marque et une offre de produits et de services bien étoffée.

3.5.1 Charte de projet

3.5.1.1 Résumé de projet :

Le processus d'octroi de crédit de gestion prend beaucoup de temps à travers l'analyse et le traitement entre l'agence et les services centraux ce qui bloquera le client qui ne peut avoir le crédit qu'après 2 mois minimum.

C'est pour cela et vue que la BIAT a installé récemment un système d'exploitation online pour les opérations courantes telles que la compensation des cheque, effet et même les opérations de caisse, on propose d'élargir ceci au traitement des dossiers crédit PME

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre service, on propose d'intégrer l'étude et l'analyse des crédits de gestion sur le système T24.

3.5.1.2 Objectifs du Projet :

- ⇨ Minimiser la durée de l'étude de crédit
- ⇨ Minimiser la durée de déblocage
- ⇨ Sauvegarder les donnes et les antécédents liés à chaque client
- ⇨ Minimiser les paperasses
- ⇨ Assurer une efficacité des résultats et des chiffres pour une analyse plus pertinente
- ⇨ Détecter les anomalies lie au document comptable.

3.5.1.3 Contenu du projet :

- ⇨ Recueillir les informations des clients
- ⇨ Saisir les informations d'identité lie à ce client (matricule fiscale, CIN du gérant, etc.)
- ⇨ Saisie du bilan des 3dernieres années
- ⇨ Saisir les états de résultats sur le système
- ⇨ Traitement des données et calcul directe des indices dont la banque a besoin

Le nouveau système installé sera apte à calculer toutes les indices financières et comptables lie à cette entreprise, aussi il va nous permettre de détecter les anomalies liée au bilan lorsque il y un déséquilibre entres les actifs et les passifs.

Les résultats obtenu à travers notre système seront analyser par le chargé et envoyé online avec tous les documents scannée sur cette base aussi au chef d'agence qui soit il valide soit il modifie des détails et on passe à la validation de la zone et des services centraux.

Après que le dossier est déjà transmis à travers le système au service centraux et après vérification des garanties par le service juridique, -identification du montant et durée de crédit

3.5.1.4 livrables de projet :

- ⇨ Livrable 1 : Elaboration des contrats de crédit.
- ⇨ Livrable 2 : Le montant et le nombre de tranches de paiement ;
- ⇨ Livrable 3 : le compte crédité et le compte duquel les remboursements seront retranchés.

Ceci va permettre à chaque période du mois de calculer les intérêts et le de rembourser le crédit automatiquement, et si on passe à une situation de nous remboursement le client sera classé dans le menu des impayés ce qui va permettre ou système de nos bloquer pour les prochaine opérations de crédit même d'autre type d'engagement jusqu'à a que le client résoudra ses impayés

- ⇨ Livrable 4 : Dernière étape c'est le déblocage de crédit sur le compte du client

3.5.1.5 Les organisations affectées :

Organisation	Comment est-elle affectée ou quelle est sa participation?
Agence	-L'agence saisira juste les donnes et le système calculera tous les indices comptable et financier . - le chargé clientèle doit bien analyser les indices et les résultats calculé par le système. -après vérifications de l'analyse le chef d'agence validera le dossier .
Direction de Zone	-la direction de zone reçoit l'analyse et l'avis de l'agence, une vérification sera faite sur le système de l'analyse et le directeur de zone valide le dossier pour que le dossier soit transmis à la direction régionale.
Direction régionale	La direction reçoit le dossier en parallèle avec la direction de risque pour donner l'accord à la direction de garantie qui va débloquer le crédit ou demander d'autre information.
Direction de risque	La direction de risque fait une étude de rentabilité de projet ou de la société, aussi elle vérifie les engagements de la société auprès des autres institutions
Direction de garantie	Cette direction étudie la fiabilité des garanties mis en disposition de la banque et elle vérifie si ils sont efficaces ou non. Elle vérifie les documents fournis par le client auprès des administrions concernés (titre foncier… .)

Conclusion générale

Ce stage a été très enrichissant pour moi car il m'a permis de découvrir les détails d'octroi de crédit de gestion au sein de la BIAT et comment elle finance les PME à travers ce type de crédit.

En outre, il m'a permis de savoir identifier les risques liés aux crédits et comment la banque doit analyser ces derniers à travers les pièces fournis par le client.

En définitive, j'ai proposé de traiter ce type de crédit online sur notre nouveau système T24 comment le cas des crédits particuliers pour pouvoir gagner du temps et de l'argent à la banque.

Bibliographie

- Le risque pays : approche conceptuelle et approche pratique Par Stéphanie Gautrieaud ATER – Centre d'Economie du Développement – Université Montesquieu Bordeaux IV (page4)
- LEXIQUE FINANCE
- http://www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-C/Credit-d-exploitation.html
- http://www.financementdesentreprises.be/
- http://www.cuy.be/cours/cpta/etats_financiers_et_ratios.html
- http://www.memoireonline.com/01/10/3108/m_Letablissement-de-credit-tunisien-entre-la-rentabilite-et-la-performance9.html#toc16
- MICHEL R., et GERARD N., Le contrôle de gestion bancaire et financier, Revue banque, Paris, 1998, P.30
- http://www.lafinancepourtous.com/Outils/Dictionnaire/A/Alea-moral
- http://www.memoireonline.com/05/09/2046/m_Le-risque-pays-dans-le-secteur-bancaire1.html#fn1
- http://www.lexinter.net/JF/risque_de_solvabilite.htm
- Finance corporative (3eme edition) Claude Thomasine
- http://www.fitchlearning.com/fr/course/52/analyse-risque-de-credit-et-cashflow.aspx
- http://www.ameninvest.com/publications/news/LE-SECTEUR-BANCAIRE-TUNISIEN---EVOLUTION,-PERSPECTIVES-ET-DEFIS.PDF
- http://www.huffpostmaghreb.com/laurent-gonnet/en-tunisie-le-secteur-ban_b_4717319.html
- http://www.memoireonline.com/01/13/6656/m_Rle-des-banques-dans-le-financement-des-PME-Tunisiennes.html
- CIRCULAIRE AUX BANQUES N°87-47
- GUIDE DU CORPUS DES CONNAISSANCES EN MANAGEMENT DE PROJET – cinquième édition – PMBOK,
- http://www.trader-finance.fr/

- http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/16619/risque-de-change-definition-traduction.html
- http://www.memoireonline.com/11/10/4060/La-contribution-du-systeme-dinformation-au-management-dune-institution-bancaire.html#_Toc249172254
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_op%C3%A9rationnel_(%C3%A9tablissement_financier)